BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort , Nous Vaincrons !

ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

IV REPUBLIQUE
PREMIERE LEGISLATURE

LOI N° 44 / 93 / ADP

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE CREDIT CONCLU LE 15 JUILLET 1993 ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (AID)

L'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

Vu la Constitution ;

Vu la Résolution N° 001/ ADP du 17 Juin 1992 , portant validation du mandat des Députés ;

A délibéré en sa séance du 14 Décembre 1993

et adopté la Loi dont la teneur suit :

Article 1er : Le Gouvernement est autorisé à ratifier l'Accord de Crédit N°2519 BUR conclu le 15 Juillet 1993 entre le Burkina-Faso et l'Association Internationale de Développement au profit du projet d'ingénierie pour l'alimentation en eau de Ouagadougou .

Article 2 : La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat .

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou le 14 Décembre 1993 .

Le Secrétaire de Séance

Batio Isaïe TRAORE/

Le Président

Dr. Bongnessan Arsène YE/